Principes d’adhésion et de coopération

Gardiens de la monarchie constitutionnelle Pahlavi (PPMP / PADMAN)

Traduction de l’original persan soumise à examen. L’approbation du Noyau central est requise selon l’article 42 des Statuts. En cas de divergence, l’original persan fait foi.

Article 1 - Principes fondamentaux

Padman est constitué et administré selon les fondements suivants. Toute personne de plus de 18 ans et tout groupe, parti ou organisation favorable à la monarchie constitutionnelle Pahlavi peuvent adhérer s’ils acceptent l’ensemble des principes et bases de coopération et s’engagent à les respecter.

1. Honorer et préserver pleinement la conduite, les paroles et le testament de Reza Chah le Grand et de Chahanchah Aryamehr, notamment en soutenant la Constitution de la monarchie impériale constitutionnelle, le drapeau tricolore au Lion et Soleil couronné et le prince héritier légitime de l’Iran.
2. Accompagner et suivre pleinement toutes les orientations précieuses du souverain de l’Iran, Sa Majesté Reza Chah II, notamment les « Trois principes du plan de coopération nationale » et les « Douze principes de la réunion de Munich ».
3. Croire à la nécessaire continuité de la Constitution de la monarchie impériale constitutionnelle et s’y conformer, avec tous les amendements et ajouts de l’Assemblée constituante et toutes les lois adoptées par les deux chambres durant la glorieuse monarchie Pahlavi jusqu’au 22 bahman 1357.
4. Accepter la nécessité d’une révision par une Assemblée constituante selon les principes suivants :

- Supprimer les dispositions contraires aux droits humains et au sécularisme, y compris les dispositions religieuses et idéologiques et les discriminations.
- Adopter les lois nécessaires et actualiser la Constitution en fonction des évolutions récentes.
- Empêcher toute réduction des droits et prérogatives du monarque et de l’institution monarchique.
- Reconnaître la royauté légitime de Sa Majesté Reza Pahlavi, Reza Chah II, troisième monarque Pahlavi, et s’y tenir.
- Reconnaître la princesse Noor Zahra Pahlavi comme princesse héritière selon l’article 37 de la Constitution et s’y tenir.

5. Croire à l’identité nationale et à la culture et l’histoire anciennes et riches de l’Iran, s’y attacher et les protéger intégralement contre l’invasion et la contamination par trois identités

étrangères : la réaction noire religieuse, la réaction rouge de la gauche classique et la réaction multicolore de la Nouvelle Gauche.

6. Croire aux sept piliers principaux de la monarchie constitutionnelle Pahlavi, les respecter et les préserver : rationalisme, pragmatisme, réalisme, nationalisme et patriotisme, monarchisme, méritocratie, et sécularisme/laïcité.

7. Accepter les décisions démocratiques du Noyau central, composé :

- D'un représentant de chaque organisation ou groupe reconnu ayant au moins quatre membres dans Padman.
- De personnalités éminentes favorables à la monarchie constitutionnelle Pahlavi possédant les connaissances et qualités nécessaires.
- De non-membres désignés comme conseillers, sans droit de vote.

Les autres membres peuvent, à leur gré, rejoindre l'une des organisations présentes dans Padman.

Article 2 - Éthique, conduite et engagements communs

1. Membres, représentants, groupes et organisations doivent faire des sept principes de l'article premier la référence de leurs paroles, de leur conduite et de leurs écrits.

2. Création de tensions, dénigrement, insultes, étiquetage, opérations psychologiques, incitation aux conflits internes ou langage divisif dans les réunions, médias et réseaux sociaux au nom de Padman sont strictement interdits.

3. Dans les relations et réunions, chacun doit strictement observer :

- Dialogue constructif : propos brefs et clairs, absence de répétitions, critique respectueuse et maîtrise des comportements émotionnels.
- Responsabilité : accepter la critique, l'avis majoritaire et les décisions du Noyau central, et remplir ses fonctions.
- Vérité et transparence : exprimer ouvertement son avis ; éviter mensonges, projection, indifférence et négligence.
- Respect de la dignité et du rang de l'Iran : respect intégral des autres membres et dépassement des anciens malentendus personnels.
- Diversité des points de vue : rechercher compréhension mutuelle et davantage de convergences, et accepter les différences individuelles.

4. Cet article constitue la « Charte éthique commune ». Toute violation peut, par décision du Noyau central, entraîner suspension ou exclusion complète de la coopération.

Article 3 - Sécurité, information et protection structurelle

1. Discussions, documents, pièces, décisions et informations sensibles sont confidentiels. Publication, enregistrement, transmission ou reproduction sans autorisation officielle et coordination avec le Noyau central sont interdits.

2. Dans toutes les réunions et pour tous les contenus de Padman, sont interdits :

- Laisser infiltrer l'organisation par des organisations politiques extérieures non membres.
- Collecter, utiliser ou rediffuser les informations des groupes membres.
- Enregistrer secrètement le son ou l'image des réunions.
- Publier de manière sélective ou déformée les échanges et propos des participants.

3. Tout contact avec les médias au nom de Padman passe exclusivement par son porte-parole officiel.

4. Cet article constitue la « Charte de sécurité commune ». Toute violation peut, par décision du Noyau central, entraîner suspension ou exclusion complète de la coopération.

Article 4 - Principes stratégiques et intellectuels communs

1. Tous les groupes acceptent explicitement et sans réinterprétation personnelle :

- La monarchie constitutionnelle Pahlavi comme futur régime de l'Iran.
- Le rôle central de Reza Chah II et de ses successeurs dans le rétablissement et la continuité de la solidarité nationale.
- Le pahlavisme comme courant politique nationaliste, séculier, moderne et tourné vers le développement.
- L'opposition totale à toute idéologie religieuse, à la gauche classique, à la Nouvelle Gauche et toutes ses branches, au pannationalisme, au fascisme, à l'ethnonationalisme, au fédéralisme, aux courants séparatistes et mondialistes et à tout extrémisme politique, ainsi que la prévention de leur infiltration.
- La protection de l'identité, de la culture et de l'histoire iranshahriennes, de la vision et de la civilisation iraniennes ; le soutien ferme aux liens culturels, historiques et nationaux communs à tous les Iraniens, notamment à la langue persane commune ; et le respect et la tolérance envers les diversités culturelles et identitaires précieuses, notamment les dialectes de toutes les ethnies iraniennes.

2. Aucun membre, individuellement ou collectivement, ne peut proposer ou promouvoir des opinions contraires.

3. Le Noyau central tranche les désaccords d'interprétation.

4. Cet article constitue la « Charte stratégique commune ». Toute violation peut, par décision du Noyau central, entraîner suspension ou exclusion complète de la coopération.

Article 5 - Information et porte-parole

1. Le Noyau central élit le porte-parole officiel.

2. Aucun membre, groupe ou organisation ne peut émettre de déclaration indépendante au nom de Padman.

3. Déclarations, avis, positions et rapports sont diffusés uniquement par les canaux suivants, toujours sous le nom de Padman et avec les logos de toutes les organisations participantes :

- Porte-parole officiel des Gardiens de la monarchie constitutionnelle Pahlavi.
- Site internet et réseaux officiels approuvés et coopérant avec Padman.
- Groupe commun des médias.

4. Cet article constitue la « Charte commune de l'information ». Toute violation peut, par décision du Noyau central, entraîner suspension ou exclusion complète de la coopération.

Article 6 - Structure et fonctionnement des groupes de travail

A. Noyau central

Composition :

- Un représentant de chaque organisation ayant au moins quatre membres dans Padman.
- Des personnalités éminentes favorables à la monarchie constitutionnelle Pahlavi.
- Des conseillers non membres sans droit de vote.

Fonctions : définition des grandes politiques et stratégies, objectifs à court, moyen et long terme, traitement des violations des fondements, approbation ou rejet des décisions des groupes, lobbying et relations avec responsables politiques et institutions étrangers, préparation et rédaction des déclarations.

B. Groupes de travail

Les groupes suivants sont créés pour administrer Padman :

1. Sécurité : vérification des antécédents et sélection des membres, sécurité de l'organisation et de l'information.
2. Finances : finances et budget, recettes, dépenses et affectation des crédits aux projets.
3. Logistique : préparation et gestion de la coordination et des réunions, relations entre personnes et groupes.
4. Droit : Constitution de la monarchie impériale constitutionnelle et ensemble des affaires juridiques.
5. Droits humains : mesures et activités relatives aux droits humains pour les membres et tous les Iraniens.
6. Culture : fêtes et occasions nationales ; renaissance de l'art, de la littérature, de l'histoire, de l'identité et de la culture iraniennes.
7. Éducation : cours sur les questions juridiques, politiques et sociales.
8. Médias : production de contenus, déclarations et vidéos, et large rediffusion en ligne.
9. Communications : relations publiques, liens avec les militants et groupes à l'intérieur et à l'extérieur du pays, recrutement.
10. Terrain : rassemblements et marches, hommages et commémorations de personnalités.

2. Leurs membres sont désignés selon leur demande, leurs capacités et l'approbation du Noyau central. Chaque organisation peut proposer un ou deux représentants par groupe.

3. Tous les groupes présentent des rapports périodiques au Noyau central.
4. Les décisions ne sont exécutables que si elles respectent les fondements et sont approuvées par le Noyau central.

Article 7 - Conduite sociale et médiatique

1. Membres et groupes doivent, en ligne et dans les médias :
- S'abstenir strictement de s'insulter, de s'attaquer et de se dénigrer mutuellement.
- Se concentrer sur les objectifs et décisions communs.
- Ne pas divulguer les différends et conversations internes.
- Rester vigilants face aux attaques et à la guerre psychologique des opposants et des personnes d'autres opinions.

2. Langage humiliant, sarcasmes, moqueries et propagande négative sont interdits.
3. Tous doivent observer les principes culturels iranshahriens et la conduite pahlaviste dans les médias.
4. Cet article constitue la « Charte commune de conduite sociale ». Toute violation peut, par décision du Noyau central, entraîner suspension ou exclusion complète de la coopération.

Article 8 - Infractions et arbitrage

1. Seul le Noyau central est compétent pour tous les différends, infractions, plaintes et questions disciplinaires des membres.
2. Sont des infractions :
- Tout manquement aux fondements de l'article premier.
- Toute violation intentionnelle ou involontaire des principes de sécurité.
- Insultes ou dénigrement envers d'autres membres ou groupes.
- Promotion des idéologies interdites citées à l'article 4, point 1.
- Toute conduite insultante, divisive ou perturbatrice.

3. Les décisions du Conseil d'arbitrage sont contraignantes et peuvent comprendre avertissement privé ou officiel, suspension temporaire, retrait du droit de vote ou de parole en réunion, voire exclusion complète.

Article 9 - Modification, actualisation et extension du règlement

1. Chaque membre du Noyau central peut proposer un changement, une modification ou une actualisation.
2. La proposition est soumise au vote si au moins deux autres membres la soutiennent.
3. Toute modification exige les voix d'au moins deux tiers des membres du Noyau central.
4. Aucune modification ne peut changer, contredire ou affaiblir les principes de l'article premier.

5. Avant approbation finale, tout changement doit être examiné par les groupes politique, juridique et financier.
6. La version finale doit porter le sceau et la signature officiels du Noyau central et être communiquée à tous les membres.

Avec gratitude, affection et respect,

Membres du Noyau central des Gardiens de la monarchie constitutionnelle Pahlavi